

*Bureau syndical du 11 avril 2019*

**DELIBERATION N° 2019-04-025**  
**Autorisation de demande de subvention pour les missions de MOE, OPC, études techniques du projet de construction d'une recyclerie à Francardo**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le cinq avril, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FILONI François, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

**Présentes :**

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

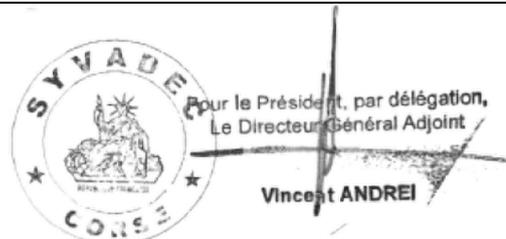
**Absents :**

Mesdames : BATTESTINI Serena et ZUCCARELLI Marie

Messieurs : PAJANACCI Jean, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, DE MEYER Jean-Michel et MICHELI Felix.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 19/04/2019  
 et de la publication de l'acte le: 19/04/2019



Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190411-2019-04-025-DE  
 Date de réception préfecture :

**Monsieur le Président, François TATTI expose :**

Le PPI du SYVADEC prévoit la construction de plusieurs recycleries supplémentaires pour assurer un maillage cohérent et performant de l'ensemble de la Corse. Le projet de construction d'une recyclerie à Francardo répond à un déficit en termes d'équipements structurants de cette nature sur le territoire de la Communauté de communes Pasquale Paoli.

Le projet global intègre les missions de Maîtrise d'Œuvre (MOE) et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), les études techniques annexes, les investigations pré-opérationnelles et les travaux de construction de l'équipement. Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie infrastructure en construction neuve.

Le montant global des missions de MOE & OPC, des études techniques annexes ainsi que des investigations pré-opérationnelles est estimé à 115 000,00 € HT.

Parmi elles, la première phase des études représente un montant de 75 000,00 € HT, concerne :

- les missions EP, AVP et PRO de la MOE pour un montant de 40 000,00 € HT
- les études de définition géotechniques pour un montant estimatif de 15 000,00 € HT
- les prestations de géomètre expert pour un montant estimatif de 10 000,00 € HT
- les études environnementales pour un montant estimatif de 10 000,00 € HT

Le montant des phases suivantes de la Maîtrise d'Œuvre et d'OPC, soit ACT, VISA, DET, AOR, OPC est estimé à 40 000,00 € HT. Ces missions ainsi que les travaux de construction feront l'objet d'une demande de financement ultérieure.

Le co-financement souhaité pour chacune de ces phases est de 70 % de l'assiette éligible provenant de subventions des partenaires institutionnels, l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste étant pris en charge sur fonds propres du SYVADEC auxquels s'ajoute la TVA.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération 2018-12-079 approuvant le plan d'actions 2019 du Syvadec

Considérant que les crédits sont prévus sur le plan pluriannuel d'investissement

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à ces études
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être déférée au Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-209009827-20190411-2019-04-025-DE  
Date de réception préfecture :

**Acte à classer****2019-04-025**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-19T14-14-30.01 ( MI216526570 )

Identifiant unique de l'acte :

02B-200009827-20190411-2019-04-025-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Autorisation de demande de subvention pour les  
de MOE, OPC, études techniques du projet de construction  
d'une recyclerie à Francardo

Date de décision : 11/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 2019 04 025 DDE SUB MOE  
RECYCLERIE FRANCARDO-  
PARTIE 1.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/19 à 14:13

Par BEZUT Sandra

Transmis

Date 19/04/19 à 14:14

Par BEZUT Sandra

Accusé de réception

Date 19/04/19 à 14:20